

N° 074 - MP - 24

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE RUFFEC**  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de  
**L'ARTICLE L 2122 -22**  
Du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA  
COMMUNE DE RUFFEC – LOT N°1, N°2, N°3, N°4  
TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE REHABILITATION OU DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES (TRAVAUX DE REHABILITATION DU  
SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET CREATION D'UNE FILIERE TEMPS DE PLUIE)**

---

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,  
Vu la délibération n°2020\_10\_06\_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant  
délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1°, 4°,  
Vu la délibération n°2023\_05\_04 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 22 mai 2023 relative au  
marché de travaux pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec,  
Vu l'avis consultatif de la commission des Marchés A Procédures Adaptées (MAPA) du 24 juin 2024,  
Vu les marchés de travaux portant sur la réhabilitation du système d'assainissement et création d'une  
filière temps de pluie,  
Vu le BP 2024 de l'assainissement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Approuve la notification des marchés de travaux :

**Lot n°1 - Canalisations :** Groupement SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE/CANASOUT - 3, rue Gaspard  
Monge - 33600 PESSAC pour un montant de 1 797 417.50 € HT.

**Lot n° 2 – Réhabilitation par l'intérieur :** ATLANTIQUE REHABILITATION - 4, Avenue des Frères Lumière -  
PA de l'Erette - 44810 HERIC pour un montant de 87 477.00 € HT.

**Lot n° 3 – Equipements :** FOURNIE et CIE SCOP SA - 25 Route de Civray - 79190 SAUZE-VAUSSAIS pour un  
montant de 498 286.00 € HT.

**Lot n° 4 – Filière Temps Pluie :** Groupement SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE/ FOURNIE et CIE SCOP SA/  
ECO BIRD - 3, rue Gaspard Monge - 33600 PESSAC pour un montant de 483 956.00 € HT.

**ARTICLE 2 :** Approuve la signature des marchés, pour le règlement de ceux-ci, ainsi que toutes les pièces à  
intervenir.

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20241203-074\_MP\_24-AI  
Date de télétransmission : 03/12/2024  
Date de réception préfecture : 03/12/2024

**ARTICLE 3** : La présente arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Ruffec, le

Le Maire,



Thierry BASTIER

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20241203-074\_MP\_24-AI  
Date de télétransmission : 03/12/2024  
Date de réception préfecture : 03/12/2024

